

**Appel à auteurs de la *Revue Française de Service Social*  
N°283 : Souffrir du travail**



Des milliers de médias avaient repris l'information en boucle le 28 mai 2019 : « *le burn-out est reconnu comme une maladie professionnelle* ». Il n'en était rien : l'Organisation mondiale de la santé a publié un démenti pour affirmer que le burn-out est simplement reconnu comme « *un syndrome résultant d'un stress chronique au travail qui n'a pas été géré avec succès* ». Trois ans plus tôt, en France, la proposition de loi de Benoît Hamon, visant à faciliter la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel en tant que maladie professionnelle, n'avait pas non plus été votée.

Et pourtant, on sait le « phénomène » répandu et on commence à mieux le connaître. L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en a décrit les principaux facteurs de risque :

- Charge de travail trop importante ou délais trop courts pour la réaliser
- Travail répétitif, fragmenté et monotone
- Missions imprécises et non organisation des tâches
- Horaires décalés
- Relations détériorées avec des collègues ou des supérieurs
- Faible reconnaissance de la part des supérieurs hiérarchiques
- Mauvaises conditions de travail

- Métier en contact direct avec des clients exposant à des exigences ou du mépris de ces derniers.

Dans un contexte où l'on n'a jamais parlé autant de souffrance au travail mais où sa reconnaissance officielle peine à aboutir, les travailleurs sociaux rencontrent de plus en plus de personnes qui l'expriment ou la donnent à voir. Assistants de service social du personnel, des CARSAT, des services de santé au travail, des centres hospitaliers spécialisés, des organismes d'aide au retour à l'emploi, mais aussi travailleurs sociaux polyvalents des Conseils départementaux, ils sont nombreux à entendre l'anxiété extrême, la perte de l'estime de soi, l'incompréhension de l'entourage, l'isolement...

Cet appel à auteurs recherche des contributions capables de cerner ce qu'est la souffrance au travail sous toutes ses formes et d'expliquer les conditions de son émergence, sans négliger le rôle des managers.

Mais aussi des articles présentant les caractéristiques des personnes, des organisations et des situations de travail qui font l'objet d'une demande explicite ou implicite auprès des travailleurs sociaux.

Et surtout, des récits de pratiques individuelles et collectives, innovantes et porteuses d'espoir, visant à prévenir ce risque majeur et à accompagner les personnes concernées.

.....

**Coordnatrice** : Corinne Le Bars ([corinnelebars1@gmail.com](mailto:corinnelebars1@gmail.com))

**Calendrier** : Réception des articles finalisés au plus tard le 14 juillet 2021. Parution en décembre 2021.

**Consignes aux contributeurs** :

[https://www.anas.fr/Presentation-de-la-RevueFrancaise-de-Service-Social\\_a860.html](https://www.anas.fr/Presentation-de-la-RevueFrancaise-de-Service-Social_a860.html)